

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2019

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER
Mme Lucilia ARAUJO DA SILVA pouvoir à Mr Jean Michel DUMAZERT
Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Absents excusés:

Mme Martine HUIBAN et Mr André MAUTRAIT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H30

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 décembre 2018.

3) Remboursement avance de frais

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que des tables hautes ont été achetées pour les vœux de la municipalité, et demande au Conseil Municipal le remboursement de cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, accepte le remboursement des frais avancés pour un montant total de 127.20 €.

4) DETR 2019 : mise aux normes PMR parking et sanitaires Bibliothèque

Mme Le maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de DETR concernant la mise aux normes PMR parking et sanitaires Bibliothèque. Cette opération étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de mise aux normes PMR du parking et des sanitaires de la Bibliothèque municipale et donne délégation à Mme Le Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR.

5) PDASR 2019 : Programme d'aménagement et de sécurisation du croisement de la RD191 et de la Rue des Champs

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la construction des nouveaux bâtiments (cantine, centre de loisir) par la CCEJR, implique la sécurisation de la sortie des véhicules par cet accès. L'UTD a élaboré et chiffré ce projet qui sera débuté en juillet 2019. La part communale est insérée dans le plan de financement de la demande de PDASR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à demander une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour la sécurisation et l'aménagement du croisement de la RD 191 et de la Rue des Champs.

6) PNR : Aménagement allées cimetière et extérieur église

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de conservation, d'entretien et de sécurisation de l'ancien cimetière (opération 0 phyto) et de l'extérieur de l'église.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour une demande de subvention au titre de la conservation du patrimoine. Le coût de ces travaux pour la commune s'élève à 23 174.10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à demander une subvention au titre de la conservation du patrimoine pour l'entretien, la sécurisation de l'ancien cimetière et de l'extérieur de l'église.

7) Département : Aide à l'investissement culturel – diagnostic restauration église

Mme Le Maire expose que suite à la visite d'un architecte expert du patrimoine, une étude/diagnostic pour la restauration des piliers de l'église et de la Mezzanine est nécessaire.

Le coût s'élève à 3 520 € HT soit 4 224 € TTC. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide départementale au titre de l'aide à l'investissement Culturel (AIC) pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de diagnostic et programme de travaux de restauration de l'Eglise de Boissy le Cutté et donne délégation à Mme Le Maire pour solliciter une subvention départementale au titre de l'aide à l'investissement Culturel (AIC) pour l'année 2019.

8) Tarifs location local médical (foyer rural)

Mme Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du foyer rural sont en cours d'achèvement pour accueillir dans un premier temps un ostéopathe et par la suite des infirmières. Tous sont intéressés pour s'installer sur la commune. Mme Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de loyer qui pourrait être demandé à chacun des occupants, à savoir :

1^{ère} salle (ostéo) : loyer 150.00€ /mois

2^{ème} salle (vacataires) : loyer 145.00 €/mois

Charges en plus : électricité, chauffage, eau et ménage : montant forfaitaire 50 €/mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant des loyers proposés ci-dessus.

9) Aménagement travaux 1^{er} étage mairie

Mme Le Maire indique que l'aménagement de l'étage de la mairie (salle des élus et Appartement Duplex) avait fait l'objet d'une demande auprès d'un architecte en 2014. Des plans et un chiffrage ont été remis suite à cette demande.

Mme le Maire a appliqué une réévaluation du chiffrage en fonction des nouvelles perspectives d'aménagement. Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la réalisation du projet d'aménagement de l'étage de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de l'aménagement d'un logement à des fins locatives et d'une salle de travail pour les élus.

10) Questions diverses

Mr Jean-Michel DUMAZERT informe qu'avec l'arrivée des beaux jours, il y a lieu de refaire une campagne d'information sur les nuisances et autres incivilités liées à l'entretien des jardins ou à la vie en plein air. Un affichage sera fait dans les panneaux municipaux, ainsi qu'un article dans le prochain écho boissillon.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.